

Le Conseil Municipal s'est réuni

le mercredi 27 mars 2024

Étaient présents :

Mme Emilie DUPREY, Maire – M. Gilbert ARRIVÉ, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLÉ, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU, Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVÉ, Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLÉ, Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE, Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à Mme Judith MONTAUBAN.

et le lundi 15 avril 2024

Étaient présents :

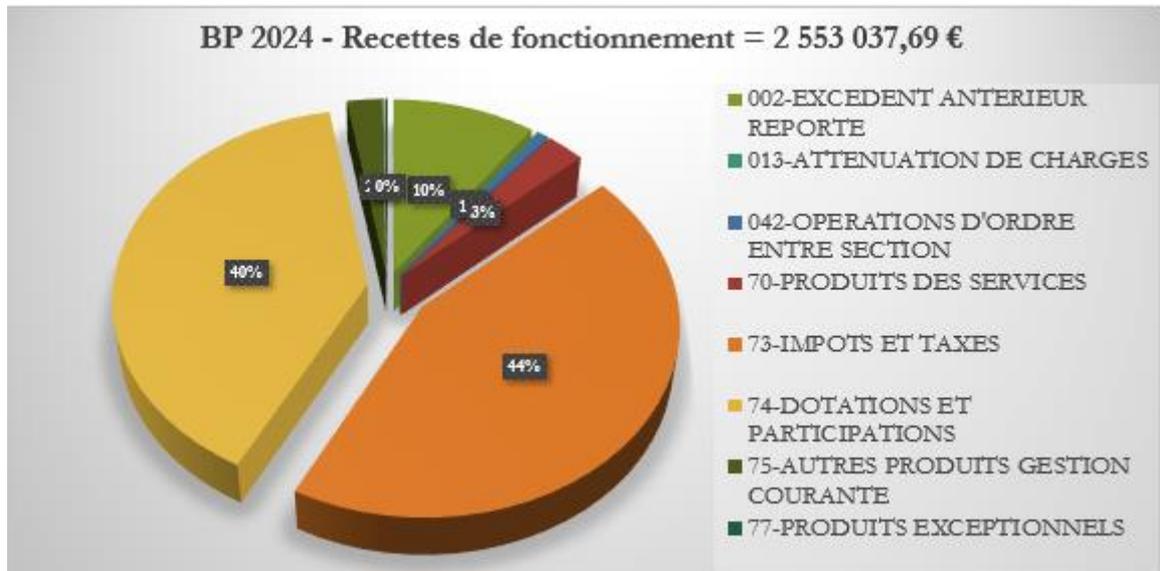
Mme Emilie DUPREY, Maire – M. Gilbert ARRIVÉ, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLÉ, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée – M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BLAIN, Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE, Mme Isabelle LACREUSE.

BUDGET 2024

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 553 037,69 €.

Les recettes de fonctionnement



Les principales recettes de la commune proviennent des dotations attribuées par l'État ou toute autre collectivité, et la fiscalité.

Contrairement à l'an passé, au moment du vote du budget, les montants sont connus pour les dotations versées par l'État et nous pouvons constater une légère augmentation. Le reste des dotations perçues est assez stable.

Concernant la fiscalité, la réflexion conduite par la commission Finances et le Conseil Municipal est identique à l'an passé. Pour rappel, la commune conserve la main sur le vote de 3 taux : ceux appliqués sur la Taxe Foncière (TF), la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). La commune doit également, de son côté, faire face au coût croissant des dépenses d'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires (restaurant scolaire) et ainsi maintenir sa santé financière. Le Conseil Municipal a donc décidé d'augmenter de nouveau les taux d'1 % pour 2024. Comme expliqué l'an passé, la Communauté de Communes fait le choix d'aider financièrement les communes, mais en contrepartie, les communes doivent être acteurs de leurs recettes sans quoi la Dotation de Solidarité Communautaire pourrait être repensée à la baisse.

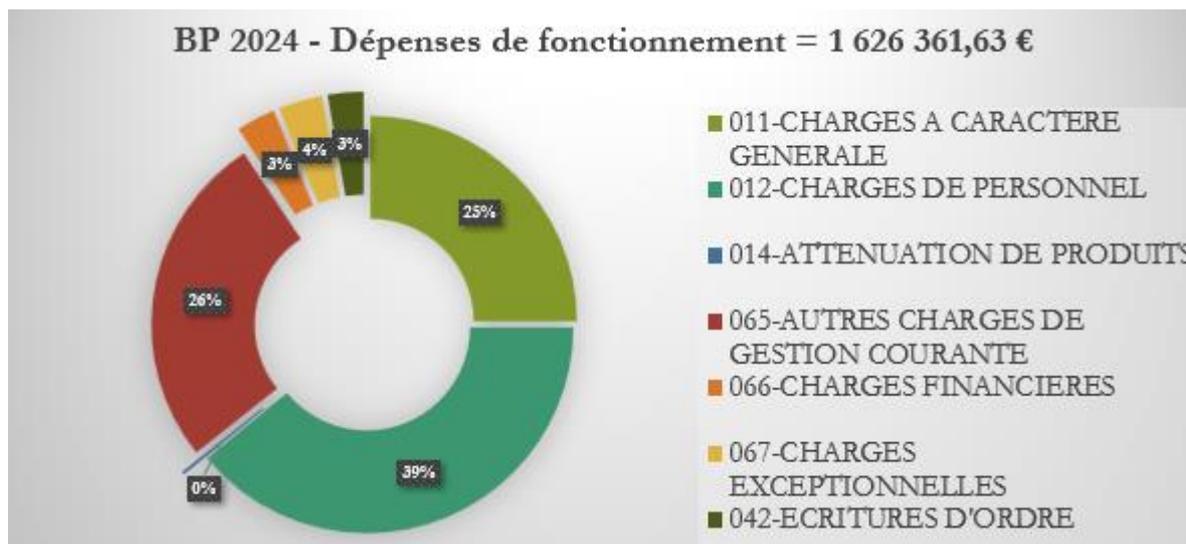
En parallèle de la fiscalité décidée par le Conseil Municipal, l'État, dans le cadre de sa Loi de Finances 2024, a décidé d'une augmentation des bases de 3,9 %. Cette variation viendra également se répercuter sur le total à payer par les ménages. Afin d'illustrer cet impact, vous trouverez ci-après une simulation portant sur la taxe foncière payée aux Brouzils pour une maison type de 100 m² en lotissement :

	Base	Taux commune	Taux interco	Frais gestion	Taxes spéciales	TF
2023	1 124,55 €	34,36%	1,03%	11 €	0,119%	410,32 €
2024	1 168,41 €	34,70%	1,03%	11 €	0,119%	429,90 €
					Si + 1%	19,59 €

L'évolution des bases décidée par l'État fait augmenter la Taxe Foncière de ce foyer de 15,57 €.

L'évolution du taux de 1 % fait augmenter la TF de ce foyer de 4,01 € supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement



Les montants votés sont en diminution par rapport à l'année 2023. Pour rappel, le budget 2023 avait été voté avec beaucoup de pessimisme quant aux charges à caractère général (énergies et combustibles) qui devaient être grevées d'une forte inflation.

Les dépenses de personnel vont de nouveau rester globalement stables et seront uniquement impactées par l'attribution de 5 points supplémentaires à la rémunération de chaque agent, décidée par l'État.

Les autres charges de gestion courante vont diminuer en 2024 étant donnée la diminution de la participation du budget principal vers les budgets annexes des lotissements qui sont en voie d'achèvement.

Les charges financières, après avoir subi une hausse importante en 2023, devraient être stables en 2024 avec le maintien des taux d'intérêt indexés sur des indices variables.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 950 304,73 €

Les recettes d'investissement

La gestion saine des dépenses courantes permet à la commune de se donner les moyens d'investir et de réaliser des projets. La somme de 610 634,73 € constituant l'excédent de fonctionnement capitalisé, permet en effet d'alimenter la section investissement.

En outre, sur de nombreux projets, la commune sollicite des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département ou encore de la Communauté de Communes. Sur 2024, sur les différentes réalisations, la commune pourrait percevoir près de 800 000 € de subventions. Le conditionnel provient du fait que les montants précis des subventions qui seront attribuées pour la construction de la médiathèque ne sont pas encore précisément connus. La totalité de la dépense étant inscrite au budget, nous devons inscrire la totalité des subventions perceptibles.

Enfin, les collectivités perçoivent en année N, une fraction de la TVA payée sur leurs investissements de l'année N-1. Une recette pour cette ligne est inscrite au budget à la hauteur de 140 000 €.

Il est par ailleurs important de souligner que la commune pourra faire appel à l'emprunt en 2024 en fonction du décalage qui pourrait avoir lieu entre le paiement des factures d'investissement relatifs à la médiathèque et la perception des subventions.

Les dépenses d'investissement

Cette partie intègre tout d'abord le remboursement des emprunts à hauteur de 190 000 € (part capital).

Ensuite les investissements sont répartis en 4 opérations principales : les acquisitions immobilières, les dépenses d'administration générale (communication, informatique, etc.), les aménagements extérieurs (voirie, réseaux, espaces divers) et le patrimoine bâti.

Dans les dépenses d'investissement 2024, nous tiendrons compte des investissements programmés en 2023 mais non réalisés. Un report de 633 447 € aura donc lieu et concerne des travaux de réseau pluvial, des effacements de réseaux, la rénovation de la toiture de l'école des Tilleuls, l'acquisition de foncier et la création d'un Pump Track...

Pour 2024, les principaux investissements seront relatifs aux aménagements extérieurs et au patrimoine bâti.

• Les aménagements extérieurs :

Une somme de 130 000 € a été inscrite en vue de réaliser des travaux de réfection sur le réseau de voirie rurale. Là encore, le coût des matériaux a énormément augmenté, réduisant ainsi le linéaire réalisable. La commune souhaite également poursuivre son programme d'effacement de réseaux.



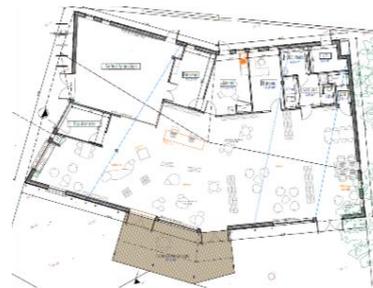
La création d'un Pump Track est toujours à l'ordre du jour. Ce parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, pourra être utilisé par les rollers, les skates, les VTT ou les BMX. Pour ce faire, la somme de 178 000 € avait été budgétée. 120 000 € complémentaires ont été votés pour finaliser le projet avec une accessibilité adaptée et un aménagement paysager ombragé. 74 000 € de subventions sont attendus.

Tout au long de 2024, la poursuite de la mise aux normes de la défense incendie aura lieu pour la somme de 30 000€.



• Le patrimoine bâti :

En 2024, les travaux de la médiathèque débiteront à l'automne. Bâtiment incontournable pour notre commune, la somme de 1 320 800 € a été votée. 720 000 € de subventions sont inscrits en recettes d'investissements.



Afin de maintenir une activité sportive en toute sécurité, il a été décidé de remplacer les 8 puits de lumière de la salle de sports pour un coût de 26 000 €.



Pour maintenir le bon état et la sécurité de nos bâtiments, il a été voté l'installation de volets métalliques pour le bar de la Pastourelle pour la somme de 20 000 €.



Le restaurant scolaire en quelques chiffres

Prix du repas : 4,45 € (enfant régulier)

Nombre de repas par jour (environ) :

- 250 repas maternels et primaires
- 360 repas pour le collège
- 20 repas adultes
- + les repas pour Croq'Noisettes

La cuisine est réalisée par le personnel de notre prestataire CONVIVIO dans les locaux et avec les équipements de la commune. Le service nécessite la présence de 9 agents communaux. Charge de personnel : 35 840 € (service et surveillance).

Extension du lotissement de la Croix Carron, financement de l'acquisition du terrain

La commune vient d'acquérir du foncier pour une surface de 5ha 91 en vue de réaliser l'extension du lotissement de la Croix Carron. Suite à cette acquisition, il y a lieu de recourir à un emprunt de 500 000 € sur 5 ans dans l'attente de la vente des terrains. Deux établissements bancaires ont répondu à la sollicitation de la commune.

Le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole au taux de 3,63 %.

Convention de servitude avec ENEDIS

Une convention de servitude, ayant pour objet de déterminer les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement du site au réseau, va être signée avec ENEDIS, en vue de procéder à une extension du réseau électrique au village de la Bouchaudière sous voie communale (4 câbles souterrains sur environ 25 m) et l'installation d'une armoire.

Convention avec le SyDEV

Une convention va être signée avec le SyDEV afin de procéder au remplacement d'un candélabre situé rue Clémenceau (face à l'école des Tilleuls). Le coût de l'opération s'élève à 1 225 €.

Les Foyers Soleil, redevance à percevoir pour 2024

La redevance annuelle à percevoir pour les Foyers Soleil correspond au montant des loyers de l'année écoulée, charges d'entretien déduites. La redevance s'élève à 19 684,17 € pour l'année 2024.

Tirage au sort des jurés d'assise

Le Conseil Municipal a tiré au sort, à partir de la liste électorale, le nom des 6 personnes qui constitueront la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2024. Ces personnes recevront un courrier les invitant à se présenter en Mairie.

Droit de Prémption urbain

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption qui lui est délégué pour les propriétés suivantes :

ADRESSE	RÉF.CADASTRE
Impasse des Roitelets	AC 138
Impasse des Roitelets	AC137/144

Élections européennes



Les élections européennes, en France, auront lieu le 9 juin 2024. Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales communales, consulaires ou complémentaires peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration.

Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Les deux bureaux de vote seront ouverts, aux Brouzils, de 8h00 à 18h00, à la Mairie (bureau de vote n°1) et à la salle Festivale (bureau de vote n°2). Votre bureau de vote, en fonction de votre lieu de résidence, est indiqué sur votre carte d'électeur.

Important : pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élus local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)



Nous recherchons des personnes volontaires pour tenir des permanences lors des bureaux de vote en journée et pour effectuer le dépouillement le dimanche 9 juin à 18h.
Pour ce faire, vous pouvez contacter les services de la Mairie.

Les Floralies internationales, la commune associée à l'évènement

Dans le cadre de la 13^{ème} édition des floralies internationales qui se dérouleront du 17 au 26 mai 2024 à la Chabotterie, la commune des Brouzils a répondu présente à l'appel à projet lancé par le Département de la Vendée, pour réaliser une création fleurie et colorée en lien avec la thématique principale "Jeux de fleurs". En complément d'un kit composé de la mascotte, emblème de l'évènement et d'un panneau indicateur, le tout mis à disposition par le département, le service technique municipal a réalisé une création représentant un baby-foot entouré de ballons. Vous pouvez admirer cette réalisation qui se situe à la sortie de l'agglomération, au carrefour de la route de l'Herbergement. Merci et félicitations au service technique de la commune pour cette création originale.



Chenil communal

Les services de la Commune capturent régulièrement des chiens errants sur le territoire. Afin d'assurer aux animaux de bonnes conditions de détention, dans l'attente de retrouver leurs propriétaires, les services techniques viennent de réaliser la construction d'un chenil communal sur le site de la station d'épuration.

Pour rappel, suite à une délibération lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2024, les propriétaires des chiens trouvés par les services devront s'acquitter des frais de capture et de gardiennage.

INVITATION

Une réunion publique se tiendra **le mercredi 15 mai 2024 à 18h30** à la Mairie concernant la création d'un Pump Track.

Pour rappel : *Un Pump Track est un circuit tout terrain fermé. La piste est constituée d'alternance de petites bosses, de virages relevés et de bosses plus grandes permettant de réaliser des sauts. Elle s'emploie généralement à vélo de type VTT mais aussi en BMX. Certains peuvent être parcourus en skateboard, rollers ou même en trottinette.*

Vous êtes tous très cordialement invités à y participer.

Vote des subventions attribuées aux associations au titre de 2024

ASSOCIATIONS Sportives – Loisirs – Jeunesse	Montant	ASSOCIATIONS Sportives – Loisirs – Jeunesse	Montant
LES RANDONNEURS	100 €	GRASLA AUTO RETRO	100 €
A.S.P.B (PATRIMOINE)	150 €	GRAINE DE SPORTS	800 €
A.C.F.B (LES AMIS DE LA CHAPELLE)	100 €		

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 13 MAI 2024 À 20H EN MAIRIE

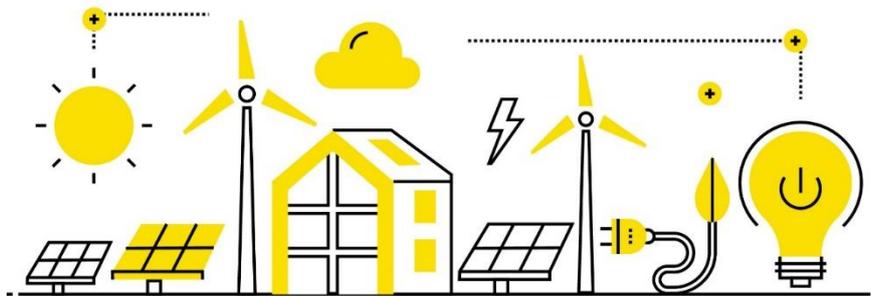
Concertation publique – Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

CONCERTATION

DU LUNDI 15 AVRIL AU VENDREDI 3 MAI 2024



Concertation relative à la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire

La loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) en date du 10 mars 2023 vise à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français.

Cette loi demande aux communes de définir des **zones dites « d'accélération des énergies renouvelables »**, permettant à l'Etat de planifier la politique nationale en la matière. Ces zones d'accélération portent sur toutes les filières d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones de projets systématiques. Ce sont des zones au sein desquelles la commune voit de manière favorable l'implantation d'un projet d'énergie renouvelable. Les projets peuvent ne jamais voir le jour au sein de ces zones et ce, pour de multiples raisons : absence de porteur de projet, contraintes environnementales...

A contrario, les zones non fléchées en tant que zones d'accélération pourront également recevoir des projets d'énergies renouvelables. Elles ne pourront toutefois pas bénéficier des avantages inhérents aux zones d'accélération. Ces avantages sont essentiellement les suivants :

- Réduction des délais d'instruction des projets
- Dispositifs financiers préférentiels, notamment en matière de prix de rachat de l'électricité

Modalités de la concertation :

Les élus du territoire ont souhaité proposer aux communes une concertation mutualisée portant sur les zones d'accélération du territoire intercommunal. Cette concertation se déroulera **du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024, aux horaires habituels d'ouverture au public des mairies.**

Des moyens de concertation mutualisés sont donc mis en œuvre :

- Consultation des zones proposées par les communes sur le **site internet de la communauté de communes et des communes**
- Mise à disposition des plans des zones ainsi que d'un registre de concertation dans toutes les **mairies et au siège de la Communauté de Communes**
- Pour remarques concernant des projets : mise en place d'une **adresse mail commune** : enquetepublique@ccfulgent-essarts.fr
- Tenue de **3 permanences** au siège de la communauté de communes :
 - Le mercredi 17 avril 2024 de 10h à 12h
 - Le vendredi 26 avril de 14h à 16h
 - Le lundi 29 avril de 17h30 à 19h30

Communication, à tous les utilisateurs de l'application mobile des Brouzils

Une mise à jour importante de l'application mobile de la commune, concernant notamment la réception des notifications, est disponible sur l'App Store et le Play Store.

Comment mettre à jour l'application :

Sur l'App Store : ouvrez l'App Store, allez dans l'onglet "Mises à jour" et recherchez "LES BROUZILS".

Sur le Play Store : ouvrez le Play Store, allez dans l'onglet "Mes jeux et applications" et recherchez "LES BROUZILS", puis sélectionner mise à jour.

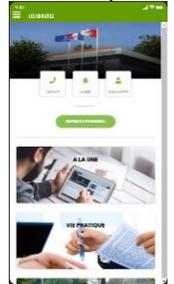


Vous pouvez aussi désinstaller puis réinstaller l'application.

Pourquoi la mise à jour est-elle importante :

La mise à jour corrige un bug qui empêchait la réception des notifications.

La mise à jour est obligatoire pour continuer à recevoir les notifications de l'application et profiter de nouveau de toutes les fonctionnalités.



État-civil

Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet État-civil.

Nous accueillons avec joie la naissance de...

Théo BRUNELIÈRE	le 3 février 2024
Élya BELLANGER NICOL	le 4 février 2024
Aya DOUINI TALHOUARN	le 25 février 2024
Louison CHEVILLON	le 19 mars 2024
Eden RAGUIDEAU	le 27 mars 2024

Avec tristesse nous vous faisons part du décès de...

Monique PELLEMÈLE	le 17 mars 2024
Marie-Paule QUENEAU	le 21 mars 2024
Anne-Marie VRIGNAUD	le 31 mars 2024
Madeleine CHAMPAIN (née ARNAUD)	le 1 ^{er} avril 2024

Vie économique

Oika Oika

Madame Sandra BARRETEAU vous informe de la création de son activité de vente à domicile de Jeux et Loisirs Créatifs pour le compte de la société Oika Oika.

« Je viens à votre domicile, munie de mes jeux de société afin de vous les faire découvrir et essayer. Car avant d'acheter c'est mieux d'essayer !!! ».

Contact :

Téléphone : 06 22 30 37 54

Email : sandraoikaoika85@gmail.com

Facebook : Sandra Oika Oika

Sandra BARRETEAU
Oik'Animatrice

Oika Oika
Jeux et loisirs créatifs à domicile

06 22 30 37 54
sandraoikaoika85@gmail.com
Sandra Oika Oika
Sandra Oika Oika 85

Centre de secours, les manœuvres ouvertes au public

Dans le cadre de sa politique de promotion du volontariat, le centre de secours des Brouzils ouvre ses manœuvres au grand public afin de faire découvrir l'activité de sapeur-pompier.

Les manœuvres se déroulent au minimum une fois par mois sur une demi-journée.

En Vendée, il est possible depuis juillet 2022, de s'engager exclusivement pour les missions de secours d'urgence aux personnes. Il s'agit de l'engagement différencié. Le temps de formation est réduit à 70h et la personne n'interviendra pas sur les incendies, accidents routiers ou autres opérations diverses.

Si vous êtes intéressé ou si vous avez besoin de plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le centre de secours à l'adresse suivante : thierry.besson@sdis-vendee.fr



Voyage scolaire de l'école des Tilleuls



Les élèves du CP au CM2 sont partis 3 jours en classe découverte dans le Sud-Vendée. Un programme varié pour découvrir les arts et le mode de vie au Moyen-Âge autour des Abbayes de Maillezais et de Nieul-sur-l'Autise. Les enfants ont découvert le marais lors d'une balade en barque puis ils ont pu s'essayer à l'enluminure, au tressage de l'osier ou encore cuisiner une gourmandise médiévale et rapporter avec eux de beaux souvenirs de leurs aventures.



Les CM ont également réalisé un reportage animalier dans la Forêt de Mervent dans le cadre d'un projet pédagogique plus large décliné tout au long de cette année scolaire.

Ciné-concert

Un public mélangeant toutes les générations est venu partager une soirée hors du commun lors du ciné-concert proposé gratuitement par l'Association des Parents d'Élèves de l'école des Tilleuls le 9 avril à la Pastourelle.

Le pianiste Dominique FAUCHARD est venu partager sa passion en interprétant en direct la musique originale d'un grand classique du cinéma muet « Le mécano de la générale » de Buster Keaton (1926). Une parenthèse pleine de poésie et d'émotions qui a embarqué les grands et les petits dans un bon dans le temps : le cinéma comme on le vivait il y a presque 100 ans !



Plus tôt dans la journée, les élèves avaient pu apprécier cette même expérience à l'école lors du visionnage d'un film de Charlie Chaplin accompagné du musicien.

Évènements

Prix des lecteurs - Médiathèques

Le réseau des médiathèques lance la 2^{ème} édition de son **Prix des lecteurs** ! Le jury, composé de bénévoles de chaque médiathèque et de professionnels, a sélectionné 5 romans de littérature contemporaine. Toutes ces œuvres sont, pour chacun des auteurs, leur " premier roman " publié. L'objectif du Prix est d'inviter à découvrir de nouvelles plumes, à sortir des sentiers battus.

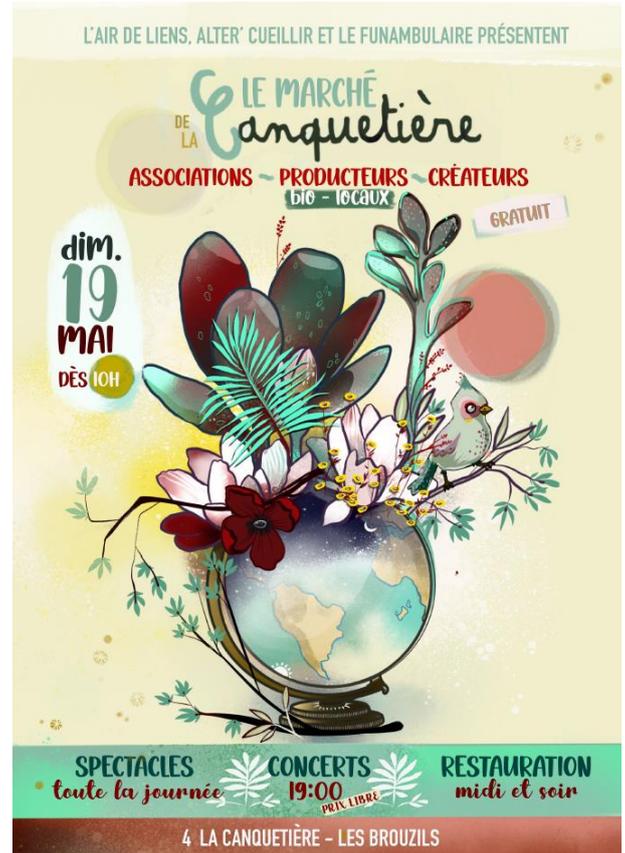
La sélection a été dévoilée le vendredi 15 mars dernier à la Communauté des communes, en présence du critique Guénaël BOUTOUILLET qui nous a fait l'honneur de présenter chacun des ouvrages.

Découvrez dès à présent la sélection retenue ! Vous avez jusqu'au **15 octobre pour lire les 5 romans et voter pour votre préféré.**

Une naissance aux Brouzils



Une naissance à l'espace d'éco-pâturage située à la Coussais au niveau de la station de traitement des eaux.



Fête de l'Agriculture



Cette année, retrouvez les jeunes agriculteurs du canton du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts, à la 39ème édition de la Fête de l'agriculture ! Elle se déroulera les 24 et 25 août 2024 au lieu-dit « la Guibonnière » entre Chavagnes-en-Paillers et Les Brouzils.

Au programme des nouveautés cette année, nous aurons le show nocturne de drones pour vous émerveiller entre les concerts !! Les mois batt cross et tracto-cross (nouveau 2024) seront bien évidemment présents et se joignent à la Fête, pour vous proposer un beau spectacle. Pour chatouiller et faire vibrer vos papilles, vous pourrez également profiter de la restauration assise avec des produits locaux et la friterie. La mini ferme, la finale départementale du concours de labour ainsi que de nombreux exposants présents animeront ce week-end festif. Plein d'autres surprises vous attendront sur le site.

Si vous souhaitez être bénévole, deux réunions d'informations auront lieu prochainement. N'hésitez pas à en parler autour de vous : le vendredi 31 mai à 19h, salle la Festivale aux Brouzils et vendredi 14 juin à 19h salle Emeraude à Chavagnes-en-Paillers.

Vous pouvez déjà vous inscrire en allant sur le site internet de la Fête où vous trouverez toutes les informations nécessaires : <https://fetedelagriculture.com/>



Résidence « La Carrière » - remise de clés pour deux locatifs

Le lundi 11 mars, Vendée Habitat a organisé la remise de clés aux locataires de deux logements situés au lotissement de la Carrière (au carrefour de la route de Chavagnes-en-Paillers). Cette nouvelle résidence est composée de deux logements individuels de type T3 d'une superficie de 70 m² (surface habitable), d'un garage et d'un jardin privatif. Vendée Habitat a investi environ 324 000 € dans ce projet qui a bénéficié d'aides de l'État, du Conseil Départemental et de l'Action au Logement, pour des loyers qui varient de 455 € à 460 €.

Ces deux nouveaux logements complètent le patrimoine de l'office qui compte maintenant 6 locatifs répartis sur trois résidences sur la commune et dont la gestion est assurée par l'agence Bocage et Vie.



Ateliers numériques seniors



Neuf Brouziliens(nes) ont répondu présents, aux ateliers numériques seniors animés par quatre bénévoles de la commune : Jean-Pierre HÉBERT, Roland HEUVELIN, Gérard PACTEAU et Pascal CAILLÉ. Il s'agit d'un réseau d'entraide. L'objectif n'est pas de donner des cours d'informatique mais d'accompagner dans la pratique du numérique afin de rendre chaque participant plus autonome dans les usages de cet outil du quotidien. Chacun vient avec son matériel : ordinateur, tablette ou smartphone. Une première réunion d'échanges a permis de recenser le niveau de connaissance et les attentes de chacun au travers d'un questionnaire. Au cours des ateliers, le groupe d'animateurs se charge d'y répondre et de faire découvrir de nouvelles applications.

Parmi les attentes évoquées, on retrouve principalement la gestion des mails et des contacts, le classement des photos et des documents, la navigation internet, l'utilisation de certaines applications. Les participants sont aussi sensibilisés à la sécurité sur internet. Une session de six séances de deux heures s'est déroulée tous les jeudis de février à mars à l'espace Brosilis.

Quelques règles de civisme

FAVORISER UN BON VOISINAGE

Le compostage : Des composteurs mal entretenus peuvent attirer les rats. Si vous rencontrez ce problème, pensez à la dératisation, contactez Polleniz 85 au 02 51 47 70 61.

Les déchets verts : En application de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 (12 SIDPC-DDTM627), **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales. Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport sur les plates-formes de déchetteries présentes à cet effet.

Le bricolage : Les travaux de bricolage et toutes activités peuvent générer des nuisances sonores. Vous êtes priés de respecter les horaires autorisés, à savoir :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis,
- de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

Les animaux domestiques : De nombreux habitants possèdent un animal de compagnie. Leur présence ne doit nuire, en aucune manière au voisinage, ni porter atteinte à l'hygiène, à la sécurité ou à la tranquillité des riverains.

Tout propriétaire est responsable de son animal. Aussi, vous devez prendre les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité et celle des tiers (enclos adapté...). Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines de son animal en tout lieu du domaine communal. Pour rappel (cf Brouzils Info février 2024), les propriétaires d'animaux en divagation sur la voie publique nécessitant l'intervention des services de la commune se verront infliger d'une amende de 50 € plus 50 € par nuitée de détention.

Les poules peuvent attirer les rats et autres prédateurs sans parler des odeurs nauséabondes. Afin d'éviter des nuisances à votre voisinage nous recommandons aux détenteurs de poulaillers de veiller à un entretien régulier de l'espace afin de garantir un bon état sanitaire.

STATIONNEMENT, respectez les arrêts minutes

Les places de stationnement, marquées "Arrêt Minute", situées en centre bourg permettent aux automobilistes d'accéder aux commerces de proximité. Ce stationnement est réglementé pour une durée inférieure à 30 minutes favorisant ainsi la rotation des véhicules en stationnement en éloignant les voitures ventouses. Passé ce délai, les services de la Gendarmerie peuvent être saisis afin de procéder à une verbalisation.

Vie associative

Drapeau devoir de mémoire, symbole de la transmission aux générations futures

Samedi 16 mars, devant 350 participants dont 140 porte-drapeaux de tout le département, a eu lieu la remise du drapeau "Devoir de Mémoire" au conseil municipal des enfants. Après la bénédiction du drapeau par le Père Raphaël, suivie du défilé animé par la banda des musiciens de Grasla vers le site de la Pastourelle, Romain ARLOT, jeune conseiller municipal enfant et désigné par tirage au sort pour être porte drapeau, a reçu des mains de Eugène TEXIER, président de l'UNC local (Union Nationale des Combattants) le drapeau "Devoir de Mémoire".

"Nous saurons porter ce drapeau avec fierté et dignité lors des cérémonies. Vous pouvez compter sur nous pour transmettre les valeurs de mémoire et de respect pour les générations futures", a mentionné Lisa, élue au CME, dans l'allocution préparée par les enfants. "En honorant le passé, nous préservons notre histoire et tissons l'avenir, celui de la transmission de l'engagement des valeurs civiques, du respect et de la solidarité ; Bien connaître son passé c'est être acteur de l'avenir" a complété Emilie DUPREY, Maire, dans son discours.

Michel LEBOEUF, président de l'UNC départementale s'est ensuite adressé aux enfants "Vous devez être des passeurs de mémoire. Votre devoir est maintenant de créer la paix partout où vous êtes, dans votre famille d'abord mais aussi à l'école, au sport, partout et toujours...". Des propos qui ont retenti à la fin de la cérémonie dans les chants choisis par la chorale des Chœurs de Grasla associée à celle des élèves du collège, autre moment fort de cet évènement.



Romain reçoit le drapeau des mains de Eugène Texier



La chorale des Chœurs de Grasla et du collège

Société de St Hubert de Grasla – un nouveau président



Vendredi 1^{er} mars avait lieu, salle du Prieuré, l'assemblée générale extraordinaire de la Société de chasse St Hubert de Grasla.

À cette occasion, le nouveau président Alban CHAMPAIN (à droite) a remercié le président sortant Michaël OUVARD pour ses 15 années à la tête de l'association.



Les Loups Sportifs de Grasla

Bientôt la fin de saison pour le LSGB.

Deux équipes sont à l'honneur en cette fin de saison et défendront nos couleurs pour des récompenses départementales :

Les U15 sont qualifiés pour la 1/2 finale de la coupe de Vendée U15 (match le 28/04).

Les U13 sont aussi qualifiés pour la Finale de championnat de leur catégorie.

Pour la seconde année, ces finales U13 auront lieu au **stade de Grasla le samedi 25 mai**. Une belle fête avec plus de 300 jeunes footballeurs. Venez nombreux les encourager.

Le LSGB organise sa randonnée, le dimanche 26 mai : changement de formule, cette année avec départ matinal, vers la forêt de Grasla. Pour plus d'informations et inscription, consultez le site du LSGB. www.LSGB-foot.com



Comité des Floralies	Les Floralies Internationales	<i>Du 17 au 26 mai</i>	La Chabotterie
Alter'cueillir	Marché de la Canquetière	<i>Dimanche 19 mai</i>	4 La Canquetière
Les Loups Sportifs	Loup Pied Rand	<i>Dimanche 26 mai</i>	Stade de Grasla
APEL Pierre Monnereau	Kermesse	<i>Samedi 8 juin</i>	La Pastourelle
L'Danse	Gala de danse	<i>Samedi 15 et dimanche 16 juin</i>	La Pastourelle
Comité des Fêtes	Fête de la Musique	<i>Vendredi 21 juin</i>	Centre-bourg
APE Tilleuls	Fête de l'école	<i>Samedi 29 juin</i>	La Pastourelle
Jeunes Agriculteurs	Fête de l'Agriculture	<i>Samedi 24 et dimanche 25 août</i>	La Guibonnière (Chavagnes en Paillers)